

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°26-06

L'an deux mille vingt six à 10h30

Le 6 mars, à Charleville Mézières

Date de convocation avec envoi des documents budgétaires	17 février 2026
Nombre de délégués :	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	1 vote par procuration

Étaient présents :

M Farid BESSADI
M Jean Marie BARREDA
M Emmanuel BAUDART
Mme Véronique CASTRONOVO
M. Philippe CLAUDE
Mme Daniele COMBE
M Hervé CORVISIER
M Jean – Pierre CORVISIER
M Jean Marie CREVISY
Mme Marzia DE BONI
M. Bernard DEKENS
Mme Ines DE MONTGON
M Régis DEPAIX
M Alain DUPOMMIER
Mme Dominique FLORES
Mme Pascale GAILLOT

M Kévin GENGOUX
M Eric GILLARDIN
Mme Dominique HUMBERT
M Jean – Yves JONET (pv de M TRONÇON)
M Michel LALLEMAND
M Stéphane LEBLANC
M Pascal LEPAGE
M Christian MAGISSON
M. Michel NORMAND
M Yannick ROSSATO
M Mathieu SERVAGI
M Daniel THOMAS
M jean François VALLOIRE
M Claude VALDENAIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

AFFECTION DU RESULTAT

Résultat du vote
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°26-06

Objet de la délibération :

AFFECTATION DU RESULTAT

Au vu du résultat de l'exercice 2025, il est proposé une reprise des résultats comme suit :

- La section de fonctionnement présente un excédent de 81 117,63€
- La section d'investissement enregistre un excédent de 2 377 897,73€

L'état des restes à réaliser en investissement se décompose comme suit :

- En dépenses : 30 238 907,30€
- En recettes : 33 073 561,07€

L'état des restes à réaliser fait donc apparaître un excédent de 2 834 653,77 €

La section d'investissement enregistre un excédent global de 5 212 551,50€ après intégration des restes à réaliser ($2\,377\,897,73 + 2\,834\,653,77\text{€} = 5\,212\,551,50\text{€}$)

Après avis du Bureau Syndical,

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical ;

La section de fonctionnement présente un excédent de 81 117,63€

La section d'investissement enregistre un excédent de 2 377 897,73€

L'état des restes à réaliser en investissement se décompose comme suit :

- En dépenses : 30 238 907,30€
- En recettes : 33 073 561,07€

L'état des restes à réaliser fait donc apparaître un excédent de 2 834 653,77€

La section d'investissement enregistre un excédent global de 5 212 551,50€ après intégration des restes à réaliser.

Au regard de ce résultat global, le Comité Syndical :

- DECIDE de ne pas procéder à une affectation à la section d'investissement (article 1068), l'intégralité de l'excédent de fonctionnement restera en fonctionnement (art 002).



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS